

SOURCE : Neptune Technologies & Bioressources inc.

Neptune reçoit un avis de NASDAQ concernant l'exigence relative au cours acheteur minimum

Laval (Québec), CANADA, le 27 juillet 2017 – Neptune Technologies & Bioressources inc. (« Neptune » ou la « Société ») (NASDAQ – TSX: NEPT) a annoncé qu'elle a reçu, le 21 juillet 2017, un avis du service d'admissibilité à la cote de NASDAQ pour ne pas avoir maintenu un cours acheteur d'au moins 1,00 \$ US par action dans les 30 derniers jours ouvrables, comme l'exige la règle d'inscription à la cote 5550(a)(2) de NASDAQ sur le cours acheteur.

L'avis de NASDAQ n'a pas d'effet immédiat sur l'inscription des actions de la Société. Conformément à la règle 5810(c)(3)(A) de NASDAQ sur la période de conformité, la Société a 180 jours civils, soit jusqu'au 17 janvier 2018, pour se conformer de nouveau. Si, à tout moment pendant cette période, le cours acheteur de clôture de ses actions se maintient à 1,00 \$ US ou plus pendant au moins 10 jours ouvrables consécutifs, NASDAQ produira un avis écrit confirmant sa conformité, et le dossier sera clos.

Si la Société n'arrive pas à se conformer, elle pourrait avoir droit à un délai supplémentaire. Pour ce faire, elle doit satisfaire à l'exigence d'inscription relative à la valeur marchande des actions détenues par le public et à toutes les autres normes d'inscription initiales du NASDAQ Capital Market (règle 5505 sur les critères du marché financier), sauf l'exigence relative au cours acheteur. Elle doit aussi fournir un avis écrit indiquant son intention de rectifier la situation durant la seconde période de conformité, en regroupant ses actions au besoin. Si la Société n'est pas admissible au délai supplémentaire, ses titres feront l'objet d'une radiation de la cote, qui pourra être portée en appel devant un comité d'audience de NASDAQ.

La Société compte évaluer toutes les options possibles pour remédier à la situation et se conformer de nouveau à la règle relative au cours acheteur minimum.

À propos de Neptune Technologies & Bioressources inc.

Neptune est une société axée sur les produits de nutrition qui crée des solutions de nutrition uniques et personnalisées et offre des ingrédients spécialisés et des marques de consommation. La Société met au point des solutions clé en main offertes sous diverses formes uniques. Neptune propose aussi de l'huile de krill de première qualité fabriquée dans ses installations de pointe, ainsi que toute une gamme d'autres ingrédients spécialisés, dont des huiles marines et des huiles de graines. Neptune vend son huile de krill de première qualité directement aux consommateurs du Canada et des États-Unis sous la marque OCEANO3^{MC} en ligne au www.oceano3.com. La marque est également vendue sous forme de solution clé en main à divers distributeurs. Le siège social de la Société se trouve à Laval, au Québec.

Neptune est également présente sur le marché des médicaments d'ordonnance, par l'intermédiaire de sa filiale détenue à environ 34 %, Acasti Pharma inc. (« Acasti »). Acasti se consacre à la recherche, au développement et à la commercialisation de nouveaux produits thérapeutiques à base d'huile de krill sous forme de phospholipides oméga-3 destinés au traitement de l'hypertriglycéridémie.

Renseignements

Neptune Solutions Bien-être

Mario Paradis
Vice-président et chef de la
direction financière
Neptune
450 687-2262, poste 236
m.paradis@neptunecorp.com

Relations avec les investisseurs

(Canada)
Pierre Boucher
MaisonBrison
(+1) 514 731-0000
pierre@maisonbrison.com

Relations avec les investisseurs

(États-Unis)
James Carbonara
Hayden IR
(+1) 646 755-4712
james@haydenir.com